



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques

Service Recouvrement des Taxes
Domaine Public Foires et Marchés

Affaire suivie par : Isabelle GONZALEZ

Tél. : 04 83 16 65 05

igonzalez@mairie-toulon.fr

Avis d'appel public à candidature

Mise en concurrence d'emplacement en vue d'une exploitation économique

Implantation d'une GRANDE ROUE - Place Monsenergue

La Ville de Toulon dispose d'un emplacement pour une activité économique qu'elle souhaite mettre à disposition par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire, précaire et révocable, conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

A l'occasion des festivités de Noël 2021, une grande roue a été implantée Place Monsenergue. Cette opération ayant été un vif succès, la Ville de Toulon a pérennisé cette attraction début 2022 et ce afin de dynamiser et animer le centre-ville et le port de Toulon mais également à proposer une offre touristique nouvelle aux visiteurs du territoire. De plus, cette grande roue, telle que positionnée, participe à la mise en valeur de l'entrée de ville.

L'autorisation en cours expirant le 02/03/2023, et afin de satisfaire aux obligations de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui dispose que :

« Sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre mentionné à l'article [L. 2122-1](#) permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester. »,

la Ville de Toulon procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application de l'article ci-dessus cité du CGPPP.

Nature du titre d'occupation	Convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels. Il ne s'agit ni d'un marché public, ni d'une concession. Le régime des baux commerciaux est exclu.
Objet du titre d'occupation	Autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT), en vue d'une exploitation aux risques exclusifs de l'exploitant, d'une grande roue, sur le territoire de la Ville de Toulon.
Emplacement	Place Monsenergue (voir plan ci-après) avec mise à disposition d'un point de livraison électrique (36 KVA, compteur triphasé, tarif bleu) (consommations à la charge exclusive de l'exploitant).
Durée de l'AOT	L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Elle ne peut être ni cédée, ni sous-louée. <u>Durée de l'autorisation</u> : 3 ans à compter de la date indiquée dans l'arrêté municipal Les délais de montage et démontage seront notifiés dans l'AOT conformément aux informations indiquées dans le dossier de candidature du bénéficiaire.



<p>Caractéristiques principales du titre d'occupation</p>	<p><u>Montant prévisionnel de la redevance d'occupation du domaine public :</u> La redevance plancher est fixée à 500,00 € / mois (soit 6 000,00 € / an). Les candidats pourront proposer un montant de redevance supérieur (= majoration de la part fixe plancher). La part fixe plancher ou majorée est susceptible de réévaluation au 1er janvier de chaque année conformément à la grille tarifaire en vigueur votée par le Conseil Municipal de Toulon).</p> <p>Les équipements nécessaires à l'exploitation de l'activité (installation du manège et gestion de la sécurité comprises) ainsi que la décoration de la grande roue sont à la charge du futur exploitant.</p> <p>Pour ses besoins en alimentation électrique, le bénéficiaire devra s'adresser au fournisseur de son choix pour son branchement, son abonnement et le règlement de ses consommations (<u>à titre d'information</u> : la consommation du 1^{er}/01 au 25/07/2022 s'est élevée à 11 821 KW/h avec une puissance souscrite de 36 KVA).</p> <p>L'occupant s'acquittera également des charges, impôts et contributions de toute nature dont il pourrait être redevable.</p> <p>Aucune possibilité de « terrasse » avec tables et chaises ou activité alimentaire accessoire.</p> <p><u>Horaires et jours d'ouverture de la grande roue :</u> Possibilité d'ouverture 7 jours sur 7, jours fériés inclus. Les horaires d'ouverture feront l'objet d'une concertation entre la collectivité et l'exploitant de la grande roue.</p>
<p>Conditions d'installation</p>	<p>La place Monsenergue est située en entrée ouest de la ville dans une zone très passante, le long d'une artère pénétrante dans la ville de Toulon. (plan de la place en annexe)</p> <p>L'exploitant du manège disposera d'une emprise au sol sur le domaine public de la ville de Toulon pour un manège type grande roue, de 30 m de diamètre environ (la largeur de la place est au maximum de 33 m, la zone de survol de la grande roue devra rester à l'intérieur de ces dimensions).</p> <p>La roue sera implantée de telle sorte que le plan de rotation soit dans l'axe Nord-Sud (l'emplacement de la grande roue fera l'objet d'un accord concerté entre le prestataire et la collectivité).</p> <p>L'installation de la grande roue devra se faire sur les parties dallées (aucune contrainte en sous-sol). Les dalles devront être protégées avant installation du manège et la place devra être rendue dans son état initial à l'expiration de l'AOT.</p> <p>Aucun ancrage de pieux dans le revêtement n'est autorisé pour des raisons de sécurité.</p> <p>Les poids lourds, véhicules, caravanes et remorques de l'exploitant ne devront pas stationner sur le site concerné. Seul l'édicule « cabine-caisse » est autorisé. L'emplacement devra être laissé propre chaque soir et tout au long de la journée.</p> <p>L'exploitant gère le manège sous sa responsabilité et à ses risques et périls, selon les dates et heures définies dans son dossier de candidature et après validation par la Ville de Toulon : il est le seul responsable à l'égard des tiers des dommages causés par son personnel ou par son installation.</p> <p>Il se chargera de recueillir les agréments et autorisations rendus nécessaires par son activité et relatifs à la sécurité, notamment auprès de la Préfecture et de l'Arsenal.</p> <p>La grande roue est destinée à un public de tous âges et le prix du ticket de manège devra être accessible à un public familial.</p>

<p>Informations relatives au dépôt des candidatures</p>	<p>La candidature devra être :</p> <p><u>Adressée par mail (mode de dépôt préféré) avec indiqué en objet « GRANDE ROUE » à :</u> igonzalet@mairie-toulon.fr (un mail de confirmation sera envoyé. A défaut, appeler au 04 83 16 65 05 pour vérifier la bonne réception et la complétude du dossier)</p> <p><u>Déposée en main propre contre récépissé :</u> Service Recouvrement des Taxes du Domaine Public 10 Place Louis Blanc – 3^{ème} étage 83000 Toulon Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30</p> <p><u>Envoyée par la Poste (en recommandé avec accusé de réception) avec indiqué sur l'enveloppe « Candidature GRANDE ROUE » :</u> Mairie de Toulon Service Recouvrement des Taxes du Domaine Public Avenue de la République CS 71407 83056 TOULON Cedex</p> <p style="text-align: center;">LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS AU PLUS TARD LE : MERCREDI 01 MARS 2023 – 12H00</p> <p style="text-align: center;">Toute candidature manifestée postérieurement à ces date et heure ne sera pas prise en compte.</p> <p>La Ville de Toulon se réserve le droit de proroger la date limite de remise des offres. Le cas échéant, cette information sera diffusée sur le site internet de la ville et à toute personne qui aura fait connaître son intérêt pour l'occupation et laissé ses coordonnées à cet effet.</p>
<p>Documents à fournir</p>	<p><u>Documents généraux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le formulaire de candidature (en PJ) • Un mémoire contenant : <ul style="list-style-type: none"> → Lettre de candidature indiquant la motivation du candidat à exercer cette activité, l'expérience professionnelle de l'exploitant, le type de manège proposé, l'organisation et les moyens consacrés à l'exploitation du service, les plages d'ouverture, les modalités de maintenance et de gestion des pannes, la politique tarifaire, date envisagée de début d'activité, → Plan d'amortissement des investissements envisagés en fonction de la durée de l'autorisation (3 ans), → Proposition de redevance (le montant mensuel forfaitaire - plancher ou majoré - versé par l'exploitant), → Dossier technique de la grande roue : <ul style="list-style-type: none"> - descriptif détaillé (aménagement des cabines, nombre de places, accès PMR...) et photos de la grande roue, - fiches techniques, - plan d'implantation de la grande roue sur la place - si possible, un visuel 3D d'intégration du manège dans son environnement et sur la place, - note de calcul reprenant toutes les charges en chacun des points de contact au sol, - contrôle technique de sécurité de la grande roue sans observation et en cours de validité, - tous les renseignements et précisions que le candidat jugera nécessaires à l'examen de son dossier <p><u>Documents complémentaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Copie de la pièce d'identité en cours de validité (obligatoire) • Kbis de la société ou tout autre document équivalent, daté de moins de 3 mois à la date limite de dépôt des dossiers • Copie de l'attestation d'assurance professionnelle multirisques 2023 (incendie, vol,

	<p>vandalisme, etc ...), ainsi que de l'assurance complémentaire couvrant les dommages au tiers ainsi que les dommages au domaine public</p> <ul style="list-style-type: none"> • Copie du contrat de travail des employés (le cas échéant) • Autorisations administratives relevant du Code de l'Environnement, du Code de l'Urbanisme, de la sécurité militaire... (demandées aux administrations compétentes par le candidat et sous sa seule responsabilité) • Tout document que le candidat jugera nécessaire à l'étude de son dossier de présentation <p><u>En cas d'attribution</u> : le bénéficiaire devra fournir à la Ville de Toulon, avant ouverture de la grande roue au public, une attestation de bon montage et branchement.</p> <p>Chaque année, le bénéficiaire devra fournir a minima l'attestation d'assurance, l'attestation annuelle d'entretien et de révision par un technicien compétent, l'attestation de régularité fiscale URSAFF ainsi que le bilan comptable et le rapport d'activité.</p>
<p>Renseignements d'ordre technique</p>	<p><u>Isabelle GONZALEZ</u> : 04 83 16 65 05 / igonzalez@mairie-toulon.fr</p> <p><u>Secrétariat</u> : 04 94 36 81 72 / secretariatemplacement@mairie-toulon.fr</p> <p>Ou vous rendre sur place au Service Recouvrement des Taxes du Domaine Public (adresse et horaires d'ouvertures indiqués ci-dessus) – <u>prise de RDV obligatoire</u>.</p>
<p>Critères de sélection</p>	<p>Un comité de sélection, mis en place par le Service Recouvrement des Taxes de la Ville de Toulon, aura pour mission d'examiner les candidatures complètes (ou complétées) reçues dans les délais impartis.</p> <p>Les candidatures seront étudiées et l'attribution de l'emplacement se fera en fonction des critères qualitatifs, déterminés par la Ville de Toulon suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Critères financiers (montant des investissements réalisés en fonction de la durée d'autorisation (3 ans) ; proposition de redevance, étant entendu que la redevance ne pourra pas être inférieure à 500,00 € / mois) : 40 % - Qualité de l'offre (taille et nombre de cabines de la Grande Roue ; esthétique globale, intégration dans le site de l'équipement proposé ; accessibilité handicapé ; périodes et horaires d'ouverture ; expérience professionnelle ; moyens consacrés à l'exploitation du service ; date de début d'activité ; modalités de maintenance et de gestion des pannes ; ...) : 30 % - Critères techniques (fourniture d'une notice sur l'exploitation de la grande roue et de la gestion de la sécurité et des mesures sanitaires ; délais de mise en place et de retrait de la structure) : 30 % <p>La grande roue devant être implantée sur la place Monsenergue, en entrée Ouest de Ville et le long d'une artère traversante majeure de la Ville, il est attendu qu'une attention toute particulière soit portée par l'exploitant sur l'aspect esthétique de la structure.</p> <p>Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit. La participation à d'autres événements organisés par la Ville de Toulon ne crée en faveur de l'exposant aucun droit de non concurrence. De même, l'admission à cet appel à candidature n'implique pas l'attribution à une éventuelle future mise en concurrence.</p>





République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques

Service Recouvrement des Taxes
Domaine Public Foires et Marchés

Affaire suivie par : Isabelle GONZALEZ

Tél. : 04 83 16 65 05

igonzalez@mairie-toulon.fr

Mode de dépôt :	Dossier réceptionné le :	
	Demande de pièces complémentaires le :	
N° :	Dossier complet le :	

DOSSIER DE CANDIDATURE

Implantation d'une GRANDE ROUE - Place Monsenergue

À compléter et à renvoyer avant le 01/03/2023, à 12h00

• **Coordonnées personnelles** (remplir en majuscules)

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

• **Coordonnées professionnelles** (remplir en majuscules)

Raison sociale :

Statut juridique :

Nom commercial :

Numéro de SIRET :

Numéro d'immatriculation RCS ou RM :

Adresse du siège social :

Code postal : Ville :

Téléphone : Téléphone portable :

Email :

Secteur d'activité :

Fait à : Le :

Nom et signature du demandeur :



Feuille à joindre au dossier

Nom du candidat :

• **Présentation du dossier**

Votre projet sera présenté dans un mémoire annexé à la page « Dossier de candidature » contenant les informations suivantes :

- Lettre de candidature indiquant la motivation du candidat à exercer cette activité, l'expérience professionnelle de l'exploitant, le type de manège proposé, l'organisation et les moyens consacrés à l'exploitation du service, les plages d'ouverture, les modalités de maintenance et de gestion des pannes, la politique tarifaire, date envisagée de début d'activité,
- Plan d'amortissement des investissements envisagés en fonction de la durée de l'autorisation (3 ans),
- Proposition de redevance (le montant mensuel forfaitaire - plancher ou majoré - versé par l'exploitant),
- Dossier technique de la grande roue :
 - Descriptif détaillé (aménagement des cabines, nombre de places, accès PMR...) et photos de la grande roue,
 - Fiches techniques,
 - Plan d'implantation de la grande roue sur la place
 - Si possible, un visuel 3D d'intégration du manège dans son environnement et sur la place,
 - Note de calcul reprenant toutes les charges en chacun des points de contact au sol,
 - Contrôle technique de sécurité de la grande roue sans observation et en cours de validité,
- Tous les renseignements et précisions que le candidat jugera nécessaires à l'examen de son dossier

• **Documents à joindre au dossier (en fonction de l'avancement des démarches administratives)**

- Copie de la pièce d'identité en cours de validité (obligatoire)
- Kbis de la société ou tout autre document équivalent, daté de moins de 3 mois à la date limite de dépôt des dossiers
- Copie de l'attestation d'assurance professionnelle multirisques 2023 (incendie, vol, vandalisme, etc ...), ainsi que de l'assurance complémentaire couvrant les dommages au tiers ainsi que les dommages au domaine public
- Copie du contrat de travail des employés (le cas échéant)
- Autorisations administratives relevant du Code de l'Environnement, du Code de l'Urbanisme, de la sécurité militaire... (demandées aux administrations compétentes par le candidat et sous sa seule responsabilité)
- Tout document que le candidat jugera nécessaire à l'étude de son dossier de présentation